

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

de(s) part(s) de la société coopérative Gringgo s.c.

En date du

Monsieur / Madame

Matricule

Né(e) à

et demeurant à,

L-

courriel :

tél: +

ci-après dénommé(e) le (la) "souscripteur (souscriptrice)";

après avoir pris connaissance des statuts de la société coopérative « Gringgo s.c. », dont le siège social est sis à L-8522 Beckerich, 6 Jos Seyler Strooss, déclare vouloir en acquérir la qualité d'associé(e).

Pour cela le (la) souscripteur (souscriptrice) déclare faire un apport par la souscription d'une ou plusieurs parts de ladite société.

L'objet social de la société coopérative est :

∞ de mettre en place et de promouvoir un réseau de coopération offrant des services à des personnes physiques et à des personnes morales sur le territoire national sous respect des valeurs fondamentales (art. 5) ;

∞ de contribuer à la création, à la consolidation, au développement et à la transmission d'activités économiques en supportant financièrement les porteurs de projets dans la réalisation de leurs projets permettant la diversification de l'offre et/ou complétant la chaîne de valeur suivant les valeurs fondamentales définies (art. 5) ;

∞ l'exploitation et la mise en place d'une plateforme permettant la mise en valeur de produits et services proposés par des personnes physiques et des personnes morales situées sur le territoire national, respectant le cahier de charges fixé par les coopérateurs fondateurs ainsi que les valeurs fondamentales définies à l'article 5.

La société peut réaliser toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à la réalisation de l'objet ainsi défini. Elle peut procéder notamment à toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie à son objet ou susceptible d'étendre ou de développer son activité dans le cadre de son objet.

La société peut dans le sens le plus large, exercer toutes activités susceptibles de favoriser la réalisation de son objet social et participer à une telle activité de quelque manière que ce soit. Elle peut recevoir ou emprunter les fonds nécessaires à ses activités, sous réserve des dispositions légales et réglementaires relatives à la protection de l'épargne publique.

CAPITAL SOCIAL/PART SOCIALES/QUALITÉ

Le capital social de la société coopérative « Gringgo s.c. » est formé par la somme des parts souscrites par les associés et est illimité.

Au jour de la première publication des statuts, le capital social minimum était fixé à la somme de VINGT-QUATRE MILLE QUATRE CENTS EUROS (24.400,-€). Il est divisé en CENT VINGT-DEUX (122) parts de DEUX-CENTS EUROS (200,-€) chacune.

Le capital est variable, sans modification des statuts, pour ce qui dépasse ce montant fixe.

Ainsi, le présent acte constate que le (la) souscripteur (souscriptrice) a souscrit part(s) de qualité d'associé « ordinaire » soit une valeur totale de euros/Beki.

ENGAGEMENTS

Par la présente souscription, le (la) souscripteur (souscriptrice) s'oblige à respecter tous droits et obligations qui résultent du présent document, des futurs statuts de la société coopérative, des décisions à venir du Conseil d'Administration, de l'assemblée générale des associés. À cet égard le (la) souscripteur (souscriptrice) déclare avoir eu communication des statuts et de la notice d'information sur les données traitées et qu'une copie lui a été remise. Chaque associé(e) de la société coopérative détient une voix quel que soit son nombre de parts. Le (la) souscripteur (souscriptrice) accepte d'être convoqué (e) aux assemblées par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que d'être tenu régulièrement au courant par courrier électronique.

RÈGLEMENT DE LA SOUSCRIPTION / DÉPOT SUR UN COMPTE BANCAIRE

Le (la) souscripteur (souscriptrice) à l'appui de sa souscription, verse en numéraire à titre de libération de l'intégralité de sa souscription de part(s), au profit de la société coopérative, la somme de euros/Beki. L'apport est réglé en monnaie régionale Beki ou par virement bancaire sur le compte de la société coopérative « GRINGGO », ci-après mentionné : BGL LU50 0030 4844 2652 2000

DISPOSITIONS FINALES

Le présent bulletin est à retourner dûment complété, signé et joint d'un relevé d'identité bancaire et d'une copie d'une pièce d'identité en cours de validité (avec signature apposée) à « Gringgo s.c. », 6 Jos Seyler Strooss, L-8522 Beckerich, par voie postale.

Au plus tard dans les quinze (15) jours de la date de réception du bulletin de souscription, un certificat de souscription accompagnée d'une copie du présent bulletin de souscription sera remis au (à la) souscripteur (souscriptrice).

Le (la) souscripteur (souscriptrice) reconnaît avoir lu et compris l'ensemble des stipulations du présent acte et l'avoir personnellement signé.

Le présent bulletin a été rédigé à Beckerich en date du

sur 3 pages, chaque page étant paraphée et signée.

Pour « GRINGGO SOCIETE COOPERATIVE »

Le soucripteur / La souscriptrice

L'administrateur délégué

Notice d'information sur le traitement des données personnelles

1. Nom et données de contact du responsable du traitement

Gringgo s.c. 6, rue Jos Seyler Strooss, L-8522 Luxembourg
Tel: +352 671 025 650 - info@gringgo.lu www.gringgo.lu

2. Finalités, base de légitimité du traitement et catégories de données traitées

La coopérative traite les données suivantes :

- Pour la gestion administrative des coopérateurs (sur base du consentement par la souscription : nom, prénom, adresse postale, adresse mail, date d'adhésion, copie de la pièce d'identité, compte bancaire, numéro de téléphone ;
- Pour l'envoi de newsletter (sur base du consentement): nom, prénom, adresse postale, adresse mail ;
- Pour la gestion des fournisseurs (sur base d'un contrat) : nom et prénom de la personne de contact, adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone ;
- Pour la gestion des cotisations pour les Packages (sur base d'un contrat) : nom, prénom, adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone, compte bancaire ;
- Pour la gestion des listes de contact autres que les membres : nom, prénom, adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone ;
- Pour la gestion des salariés (sur base d'un contrat): nom, prénom, CV, adresse postale, adresse mail, numéro d'identification national, date de naissance, classe d'impôt, casier judiciaire, compte bancaire, salaire, certificats de maladie ;
- Pour la gestion des clients (sur base du consentement) : nom, prénom, adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone, commandes faites;

3. Catégories de destinataires des données traitées

- Dans le cadre de la gestion administrative, des données sont transférées aux membres exerçant une fonction interne au Conseil d'administration), le/la secrétaire et trésorier/ ière ainsi qu'à une société fiduciaire ;
- Les données des salariés sont transférées à une société fiduciaire pour l'établissement des fiches de salaire ;
- Toutes les données sont stockées par une entreprise sous-traitante située en France;

4. Durée de conservation

- Données des coopérateurs : selon la prescription légale
- Données des partenaires : 2 ans après le non-paiement de la cotisation annuelle
- Données des clients : selon la prescription légale

5. Droits des personnes concernées

Vous pouvez accéder aux données vous concernant et en obtenir une copie (article 15 du RGPD), obtenir la rectification de données inexacts ou incomplètes (article 16 du RGPD), vous opposer au traitement de vos données dans les conditions prévues par l'article 21 du RGPD et obtenir l'effacement de celles-ci dans les conditions prévues par l'article 17 du RGPD. Vous disposez dans certains cas d'un droit à la portabilité (article 20 du RGPD) et à la limitation du traitement dans les conditions prévues par l'article 18 du RGPD.

6. Réclamation

Si vous estimez que le traitement de vos données effectué par nous constitue une violation du RGPD, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNPD (www.cnpd.lu).